

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 77 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 33 francs; payable au compte postal 10-4772-4

A propos de l'affaire Taubira

On a comparé M^{me} Christine Taubira, ministre de la Justice, à une guenon. Une petite fille lui a jeté une banane. Beaucoup ricanent en douce, avec le sentiment de prendre une revanche sur le discours politiquement correct que l'officialité leur inflige jour après jour. C'est un peu court. Ces insultes renforcent la position de M^{me} Taubira sur ses lois pénales et civiles les plus contestables. Elles contribuent surtout à empêcher tout débat de fond sur la nature de l'identité française, sur ses limites, sur les devoirs mais aussi les droits des nationaux.

Ce débat majeur s'est dégradé au point qu'il n'offre plus qu'une alternative: l'universel désincarné des «valeurs républicaines» ou le particularisme biologique de la race. Plus précisément, car en réalité il n'a pas de choix, le Français est sommé de reconnaître une parfaite égalité entre tous les êtres humains et d'accepter *a priori* toute concrétisation de cette égalité dans ses institutions. A défaut, il est raciste. Pas de milieu.

Alternative débiliteuse! L'être humain est en toute chose à la fois particulier et universel, à la fois déterminé par ses appartenances et liberté de son jugement comme de ses décisions.

Aussi ne se retrouve-t-il pleinement ni dans le donné brut de la race, ni dans

la sèche – et d'ailleurs imprécise – rationalité des «valeurs républicaines». Seule la communauté historique et territoriale qu'on appelle la nation offre, dans une certaine mesure, la synthèse du particulier et de l'universel.

Une race, c'est l'ensemble des individus répondant à une définition biologique invariable. La nation est une communauté vivante, donc différenciée et structurée par des hiérarchies. Elle est le résultat de la volonté politique, de l'imagination, du jugement, de la résistance à la malice des temps... et de beaucoup de chance.

La race exclut absolument toute personne qui n'en est pas. A l'opposé, les «valeurs républicaines» incluent le monde entier, immédiatement et sans difficulté. Mais c'est une inclusion toute théorique, en fait un discours moral inefficace sur l'intégration illimitée. Ce qui est sûr, c'est que, si ouverts et inclusifs soient-ils, les tenants de ces valeurs excluent absolument, eux aussi, celui qui ne les révère pas explicitement.

La nation a quelque chose d'organique. Elle peut assimiler l'étranger, s'il n'arrive pas en trop grand nombre ni à un rythme trop rapide. Cette assimilation ne va pas de soi; elle prend du temps et demande beaucoup de bonne volonté de la part de l'arrivant et du peuple d'ac-

cueil. Au cours de ce processus, l'assimilateur prend aussi quelque chose de l'assimilé. C'est l'acculturation.

Comme un individu construit sa personnalité à partir de ses fautes autant que de ses réussites, la nation inclut ses erreurs et ses malheurs dans son histoire. Elle en fait des éléments constitutifs de sa réalité. Elle cicatrise, pourrait-on dire. Et il vient un moment où cela n'a plus guère de sens de porter un jugement moral ou juridique sur ces erreurs.

Au contraire de la nation, la race est intemporelle. Il n'y a dans la perspective raciale ni changement, ni synthèse, ni cicatrisation, ni oubli, ni pardon. Il en va de même avec les «valeurs républicaines». L'une et l'autre négligent le caractère régénérateur, réhumanisant, pourrait-on dire, de la durée.

Il arrive que ces deux extrêmes convergent. La loi «mémorielle» de M^{me} Taubira pose dans son article premier que «la république française reconnaît la traite négrière comme un crime contre l'humanité». Le crime contre l'humanité est juridiquement imprescriptible parce que moralement impardonnable. Il existe donc une loi française qui criminalise à jamais la plupart des États européens, dont la France. Cette condamnation à perpétuité est conforme à l'idéologie uni-

versaliste des «valeurs». En même temps, la loi contient, en filigrane, une mise en cause perpétuelle et subtilement raciste de l'Europe – et de la France – blanche et esclavagiste.

Dans un pays civilisé, la race n'est pas insignifiante, mais elle est secondaire. Elle est intégrée à l'ordre social. L'appartenance nationale, les déterminations familiales, professionnelles et religieuses, les liens affectifs sont plus forts, plus significatifs que les caractéristiques raciales.

Mais une nation peut se décomposer. Quand la civilisation reflue, quand l'ordre social se défait, quand les repères traditionnels sont ridiculisés, la race offre une sorte de communauté de substitution. La différence raciale devient la seule spécificité collective, la seule différenciation à laquelle on puisse encore se rattacher. Son caractère immédiatement reconnaissable, son incontestabilité biologique inspirent à ceux qui s'en réclament une confiance aveugle dans le groupe, débouchant sur une revendication collective immédiate et brutale. C'est ainsi que le communautarisme racial ou ethnico-religieux naît et prospère sur les ruines de la nation.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie vaudoise

Bravo Stanislas!

(ar) Le joueur de tennis vaudois Stanislas Wawrinka vient de clore une saison sportive 2013 de toute beauté. Il est passé du 17^e au 8^e rang de la hiérarchie mondiale, a gagné plusieurs tournois et s'est finalement qualifié pour le *Masters*, réunion à Londres des huit meilleurs joueurs de l'année. Après deux victoires en phase de groupe, il s'est qualifié pour les demi-finales, s'inclinant à ce stade face au Serbe Novak Djokovic, futur vainqueur du tournoi. Bravo à Stan, qui a porté haut les couleurs vaudoises!

Concert anniversaire

(fm) En cette période précédant Noël, c'est une véritable inflation de concerts qui est proposée aux mélomanes vaudois, ce qui témoigne de la belle vitalité de notre vie musicale. Celui que nous avons sélectionné n'est toutefois pas en lien avec le thème de Noël, puisqu'il s'agit d'un concert anniversaire donné à l'occasion des 60 ans du compositeur Dominique Gesseny-Rappo. Le quatuor Sine Nomine, le quintette à vents Eole et Jeanne Golput, flûte de Pan, seront les interprètes d'œuvres de Haydn, Janacek et, évidemment, du musicien vaudois, dont on pourra entendre *L'aube dérobée*, pour quatuor à cordes, *Instants* pour quatuor à cordes et flûte de Pan et *Oasis* pour quintette à vents. Enfin, les interprètes réunis proposeront un dixtuor, nouvelle composition écrite pour les dix instruments à l'honneur ce soir-là. [Vendredi 6 décembre, 20h., salle Paderewski, dans le cadre de la

33^e saison des Concerts de Montbenon à Lausanne]

Le Vevey tout beau tout neuf

(fm) Trois ans: c'est le temps qu'il a fallu pour la restauration de ce bateau plus que centenaire (il date de 1907) qu'est le *Vevey*. La remise à l'eau de ce fleuron de la CGN (Compagnie Générale de Navigation) les 16 et 17 novembre derniers a attiré la grande foule, ce qui montre l'intérêt du public pour le patrimoine naval lémanique. Tous les acteurs de cette magnifique restauration sont à féliciter. L'étape suivante est la remise en état de l'*Italie* dont le financement (13 millions de francs environ) sera partagé entre public et privé. L'Association des amis des bateaux à vapeur (ABVL) a réuni jusqu'à présent près de la moitié de la somme et espère, selon son président Maurice Décoppet, parvenir à 8 millions d'ici fin 2014.

Pour prolonger le sujet, on rappellera que le Musée du Léman propose justement depuis quelques mois une exposition temporaire intitulée *VUES: Au temps de la navigation à vapeur sur le Léman 1841-1941*, et comportant une centaine de photographies de la flotte Belle Epoque. Elle est encore à voir jusqu'au 5 janvier 2014.

Une reconversion originale et audacieuse

(fm) Dans les années 90, Jean-Robert Henchoz, après un CFC de boucher-charcutier, reprend le domaine agricole familial à Rossinière et se lance dans une entreprise peu commune: remplacer

petit à petit les vaches par des brebis. Il va sans dire que, dans cette région où l'élevage bovin est roi, le scepticisme régnait au début, mais, une vingtaine d'années plus tard, le pari est réussi: associé à son frère Michel, M. Henchoz s'occupe désormais de l'élevage de plus de 500 brebis, de la transformation chaque année de 180000 litres de lait en fromages divers, beurre, crème et yogourts. Pour couronner cette reconversion audacieuse, l'exploitation de la famille Henchoz s'est vu remettre, le lundi 4 novembre dernier au *Kursaal* de Berne, l'Agroprix 2013, décerné pour l'ensemble de la Suisse et récompensant l'innovation dans l'agriculture.

Généalogie et histoire des familles

(ar) Fondé en 1987, le Cercle vaudois de généalogie a fêté son

vingt-cinquième anniversaire l'an dernier. Pour marquer l'événement, le Comité de l'association a décidé de remplacer le *Bulletin généalogique vaudois*, paru fidèlement chaque année, par une nouvelle *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles*, publiée en collaboration avec les éditions Alphil, dans une présentation plus moderne et attrayante. Au sommaire du premier numéro figurent plusieurs articles dus à de jeunes chercheurs, comme celui consacré par Mme Lydie Borboën à des «Testaments féminins de la famille de Blonay (XIII^e – XVI^e siècles)». Tout le monde est concerné par la généalogie et par l'histoire des familles, et devrait donc lire cette nouvelle revue...

La science de la prévision

L'automne est la saison des prix. Les prix littéraires pour le Tout-Paris et les chroniques mondaines (voire littéraires). Les prix Nobel pour les sciences. La science économique (si c'en est une) a vu décerner le Nobel d'économie à trois Américains. Selon la presse, le premier estime que, dans un marché large dans lequel les informations se répandent immédiatement, les agents agissent rationnellement. Les prix qui découlent de ce marché sont ainsi toujours justes. Le second, sur la même ligne, a élaboré une méthode statistique propre à tester la théorie rationnelle de la fixation des

prix. Quant au troisième, il s'intéresse aux... anomalies comportementales qui perturbent la fixation des prix.

Le jury suédois est ainsi sûr de ne pas se tromper tout à fait.

Mais quand sa laudatio souligne que ces travaux permettent de prévoir le cours des prix des actions et des obligations sur de longues périodes comme trois ou cinq années, on se demande s'il est bien utile de verser aux lauréats 1,12 millions de francs, à se partager, alors que leurs théories leur assurent des gains en bourse par milliards.

J.-F. C.

FATCA Kesako?

Vous pensiez ne pas être concernés. Encore une de ces abréviations barbares, vous êtes-vous-dit, pour désigner Dieu sait quelle invention loufoque venue tout droit des cercles élevés de la finance. A raison sans doute, car il s'agit bien d'une invention barbare. Mais ne vous leurrez pas, car premièrement il se peut bien qu'elle vous concerne, même si ce n'est qu'indirectement, et deuxièmement il s'agit d'un des plus fascinants développements de ces vingt dernières années qu'il est impératif de comprendre, afin de ne pas rester les bras croisés à attendre de nous faire détrousser par nul autre que l'Oncle Sam. Et quand je dis « nous », ce n'est pas seulement de la Suisse que je parle, mais des nombreux autres pays qui sont également visés par FATCA.

Vous penserez que j'exagère, sans doute pour vous convaincre de me lire jusqu'au bout ou pour vous rallier à quelque obscure théorie du complot que j'aurais échafaudée à mes heures perdues. Auquel cas, ne faites rien, ne signez pas le référendum contre FATCA et ne vous donnez surtout pas la peine de lire ce qui suit. Attendez tranquillement que votre banque transmette votre nom au fisc américain afin que celui-ci puisse vous réclamer entre 27,5% (dans le meilleur des cas) et trois fois (oui vous avez bien lu) le montant de vos avoirs bancaires en Suisse, y compris de vos deuxième et troisième piliers. Le tout sous la menace de sanctions pénales pour crime de blanchiment d'argent.

Sauf si vous n'êtes ni américain, ni détenteur d'une *green card*, ni né aux USA, ni en possession d'une résidence secondaire aux USA, ni détenteur d'un numéro de téléphone américain, ni né de parents américains, ni marié à un conjoint américain ou que vous n'avez jamais eu de liens avec un compte détenu par quelqu'un qui remplirait une de ces conditions (en tant que procuré, gestionnaire de fortune, avocat, etc.). Dans quel cas, circulez, il n'y a rien à voir, votre tour n'est pas encore venu. Encore que ce que vous venez de lire pourrait vous avoir choqué et avoir titillé en vous, par solidarité, le sentiment qu'il est de votre devoir de défendre certains principes fondamentaux.

Pourquoi nos dirigeants n'y ont vu que du feu?

D'autres raisons ont dû prévaloir chez nos élus lorsque notre Gouvernement a signé l'accord FATCA en février dernier et lorsque notre Parlement l'a validé le 23 septembre 2013. Pour leur défense, on pourra toujours se convaincre qu'ils n'ont pas compris la portée véritable du blanc-seing signé en faveur du Trésor américain. C'est en effet un texte qui demande un décryptage certain, auquel je vais tenter de procéder afin de vous en épargner la lecture fastidieuse. La bonne nouvelle est qu'il est encore temps

d'agir, puisqu'un référendum a été lancé. Le propre d'un cheval de Troie est qu'on ne s'aperçoit généralement pas ou trop tard de ses effets. Les Américains, qui nous avaient habitués à croire qu'ils n'étaient que de bruyants cowboys à la John Wayne qu'on avait tout le temps de voir venir, ont su se révéler bien plus malins qu'on l'aurait pensé face à l'enjeu dont il est question ici. Un enjeu de taille d'ailleurs, puisqu'il ne s'agit de rien de moins que de la dette américaine et de tout le système de refinancement qui en dépend.

Le *Boston Consulting Group* (BCG) l'avait annoncé dans son dernier rapport, ce ne sont pas la planche à billet et les politiques monétaires accommodantes des banques centrales qui nous sortiront de la crise, mais bien une ponction des patrimoines privés, ponction estimée par le BCG à 30% de la fortune des heureux « contribuables » concernés. Délicat cependant pour le Trésor américain d'aller se servir directement sur les comptes des banques US comme l'a fait Chypre auprès de ses banques. Il a donc fallu inventer FATCA et le flanquer d'un redoutable acolyte, FBAR.

FBAR existe depuis 1980, mais il était resté quelque peu dormant. On comprendra toutefois assez vite pourquoi il a semblé si opportun de l'exhumer soudainement. Que nous dit FBAR? *If you have a financial interest in or signature authority over a foreign financial account, including a bank account, brokerage account, mutual fund, trust, or other type of foreign financial account, exceeding certain thresholds, the Bank Secrecy Act may require you to report the account yearly to the Internal Revenue Service by filing a Report of Foreign Bank and Financial Accounts (FBAR)*. Jusque-là pas de raison apparente de paniquer. Si ce n'est que le minimum au-dessus duquel il faut (ou fallait) déclarer est de 10000 dollars et que la sanction en cas de non déclaration est une ponction de 50% du compte par année de violation. Qu'importe le fait qu'aucun impôt n'était dû et que le contribuable ignorait qu'il lui fallait déclarer l'existence de son compte. La pénalité restera de 50%. Si de surcroît on découvre que le contribuable avait soit volontairement omis de déclarer ou négligé de s'informer de cette obligation déclarative, il lui en coûtera au minimum 100000 dollars.

Imaginez un binational américano-suisse qui a par exemple vécu toute sa vie en Suisse, mais avait acquis la nationalité américaine à la naissance. En vertu de la convention américano-suisse, il n'avait pas à payer d'impôt aux USA sur son deuxième pilier suisse, mais il ignorait qu'il devait néanmoins le déclarer au fisc américain, pour la forme, sur le formulaire TD F 90-22.1. Ne l'ayant pas fait, il est devenu aux yeux de la justice américaine un blanchisseur d'argent qui devra être sanctionné d'une pénalité d'au minimum 50% de son deuxième pilier et peut-être bien plus (jusqu'à trois fois le montant de son épargne selon les cas). Si toutefois, réalisant l'infraction dont il s'est rendu coupable, il fait amende honorable en faisant spontanément une OVDP (*Offshore Voluntary Disclosure Program*), il en sera quitte pour seulement 27,5% de ses économies et de sa retraite, saupoudrés de quelques frais d'avocat. Pas sûr en revanche qu'il échappe aux poursuites pénales car le juge pénal américain conservera toute latitude de

le sanctionner s'il l'estime nécessaire. On ne parle évidemment même pas de son gestionnaire de fortune ou de son avocat qui sont vraisemblablement d'abominables complices.

Dans ces circonstances, on imagine que peu de candidats se pressent au portillon. Se faire expliquer qu'on n'avait pas d'impôt à payer, mais parce qu'on a omis de déclarer un compte qu'on ne savait même pas devoir déclarer, on pourrait s'en tirer au mieux en payant 27,5% du compte et prier pour qu'il n'y ait pas de poursuites pénales, ça n'attire pas les foules. D'où FATCA, le vilain cheval de Troie, soutenu par les grandes banques suisses, ce qui explique en partie l'aveuglement de nos autorités. Ce qu'il faut comprendre, c'est que FATCA est le fumigène qui servira à débûcher les moutons (c'est plus facile à tondre qu'un rat) qui ne s'étaient pas volontairement déclarés au fisc américain, même s'ils n'avaient pas fraudé et même s'ils ignoraient qu'ils devaient déclarer leur compte. Une opération juteuse si l'on imagine les millions de personnes qui pourraient potentiellement être concernées de par le monde!

Comment ça marche?

Le Département de Justice américain s'arrange d'abord pour coincer une grande banque suisse aux Etats-Unis et la forcer à donner le nom de ses clients américains. Puis il lui tord encore un peu le bras pour qu'elle fournisse une *leaver list*, une liste des banques vers lesquelles sont partis les clients qui avaient eu vent de la chose avant. Puis on coince les banques de ladite liste et ainsi de suite. En échange, on leur évite de devoir mettre la clef sous la porte, en leur remémorant pour l'exemple le triste sort du veau sacrificiel, la banque Wegelin. On insiste sur le fait qu'il serait de bon ton qu'elles fassent au passage un peu de lobbying pour la signature de FATCA auprès du Parlement suisse et conseillent fortement à leurs clients de faire une *Voluntary Disclosure*. A cet égard, FATCA facilitera la tâche des banques, puisque le but sera justement de leur permettre de livrer en toute légalité au fisc américain le nom de tous leurs clients qui ont un lien avec les USA. Et si ces derniers n'ont pas voulu se livrer d'eux-mêmes au fisc, FATCA permettra aux banques de les classer comme récalcitrants, ce qui autorisera le Trésor américain à augmenter les pénalités à plus de 50% du compte.

Le procédé mis au point par le Département de Justice américain fait froid dans le dos. Mais la fin justifie les moyens. Les caisses sont vides et on peut compter sur Oncle Sam pour viser large et inclure dans les cibles potentielles tous ceux qui pourraient tomber sous le coup d'une définition

élargie de l'*US person* (définition, il faut le préciser, qui reste extensible à souhait selon le bon vouloir des autorités américaines). Ne vous étonnez donc pas si à l'avenir votre banque vous demande si vous avez une résidence secondaire aux USA, si votre conjoint ou vos parents sont américains, si vous avez étudié aux Etats-Unis ou si vous avez un numéro de téléphone US. Maigre consolation, si FATCA passe, vous ne serez pas les seuls concernés: on parle de plus de 250000 personnes vivant en Suisse, dans l'hypothèse où les banques devraient se laisser imposer une définition élargie de l'*US person*. L'histoire ayant démontré l'efficacité diabolique du procédé quand on donne le choix entre être espion ou persécuté, il ne faut pas se bercer d'illusions quant à l'avenir qui nous attend.

Peut-on encore faire quelque chose?

Les questions que nous devons nous poser sont les suivantes: voulons-nous tolérer que nos banques subissent le chantage du Département de Justice et du Trésor américain? Qu'elles se retrouvent forcées de devenir des espionnes et des délatrices, dans bien des cas, de résidents suisses qui n'ont commis aucune infraction fiscale? Que nos économies servent à renflouer les caisses du Trésor américain et que la réputation et l'image de la Suisse continuent à être bafouées aux yeux du monde? Ou voulons-nous défendre une certaine idée de l'indépendance en rejetant FBAR/FATCA, un système immoral et anti-démocratique, proposé illégalement par une administration étrangère? Voulons-nous préserver de la sorte la crédibilité de nos institutions, fondement d'une place financière forte, et donner un exemple de souveraineté populaire pouvant faire école dans le monde? Souhaitons-nous nous comporter comme un pays européen responsable, ce qui par ailleurs créerait de nouvelles conditions favorables pour un dialogue constructif avec l'Union Européenne, ainsi que ses Etats membres et, finalement, générer de la reconnaissance et du respect de la part de nombreux pays par le monde, qui sont confrontés actuellement au même dilemme que la Suisse?

L'institution du référendum a été créée pour une raison précise. C'est le garde-fou à disposition du peuple quand il estime que le Gouvernement ou le Parlement n'a pas décidé dans l'intérêt du pays. Signez donc et faites signer le référendum contre FATCA! Et ne repoussez pas sa signature à demain, car nous n'avons que jusqu'au 16 janvier pour agir. Le temps de sortir nos arbalètes référendaires est arrivé!

PHILIPPE SZOKOLÓCZY-SYLLABA

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
ICM Imprimerie Carrara, Morges

FATCA: À NOS LECTEURS

Vous trouverez en encarté une nouvelle feuille de référendum, avec dix cases à remplir. Nous vous saurions gré de nous apporter votre aide en remplissant et faisant remplir ces cases à vos parents, amis et voisins. Même si la feuille ne contient qu'une signature, il vaut la peine de nous la renvoyer. Le mieux serait de le faire avant Noël.

Avec nos remerciements.

LA RÉDACTION

On a les conséquences

L'auteur de ces lignes a un problème. Depuis un certain temps, il se réjouit de tout ce qu'écrit M. Jacques Daniélou, instituteur, syndicaliste, président de la Société pédagogique vaudoise. Or M. Daniélou a approuvé toutes les réformes scolaires auxquelles la Ligue vaudoise s'est opposée. Pourtant ses articles, parus dans les numéros 7 et 8/2013 de la revue *Educateur*, auraient pu figurer dans *La Nation*.

Nous ne prétendons pas que M. Daniélou ait tourné sa veste, non. Il se contente de blâmer avec beaucoup d'éloquence certains défauts de l'école vaudoise d'aujourd'hui, tels qu'ils se manifestent après l'adoption d'HARMOS, de la LEO et du PER (Plan d'études romand). Ces difficultés ne sont pas nouvelles, elles nous accablent depuis l'époque EVM. Ce qui est nouveau, c'est qu'elles sautent aux yeux d'un Jacques Daniélou, lequel a milité avec ardeur pour que soient réunies les conditions qui les ont produites, soutenant sans faillir ses alliés traditionnels, le DFJC et l'Association vaudoise de parents d'élèves, qui semblent entretemps être devenus ses ennemis.

Soudain, M. Daniélou appelle en effet à la désobéissance.

Il s'indigne que les délégués de l'APE Vaud, qu'il nomme «gardiens de la Révolution», veuillent obliger les professeurs à expliquer lors de la première soirée de parents comment ils entendent traduire les objectifs du PER dans leur enseignement de tous les jours.

Dans un papier reproduisant son discours adressé aux membres de la SPV et à certains cadres du Département, il constate que la confiance entre le DFJC et les maîtres est rompue. Ces derniers sont désormais de vrais «pions», perdus sur un échiquier encombré de directives, de prescriptions, de recommandations et de règlements concoctés par le DFJC et

des équipes de direction aux ordres. Chaque geste pédagogique, même le plus anodin, est accompagné et défini par d'innombrables brochures que l'enseignant peine à assimiler. On vous apprend comment organiser une soirée de parents et ce qu'il faut y dire. On exige de vous des dossiers bourrés d'«objectifs» avant que vous obteniez l'autorisation d'entreprendre une sortie ou un voyage. Le nombre et le type d'évaluations dans chaque discipline sont strictement fixés. L'informatisation favorise la manie prescriptive. Les mails vous invitant à faire ceci ou cela infestent votre boîte de réception. Il faut inscrire les notes des élèves à deux endroits dans l'«agenda des élèves», dans un dossier manuscrit puis dans un registre informatisé. Les conférences des maîtres destinées à exposer les nouveautés se multiplient, de même que les séances en équipes et les journées de formation où l'on «s'approprie» les règlements et le PER que M. Daniélou assimile à la Bible.

Un système informatique appelé NEO, en cours d'expérimentation, permet au Département et aux directions de contrôler que les notes soient distribuées selon les normes prescrites et les fameux «objectifs» correctement libellés.

Les règlements sont «à peine lus et vite oubliés», mais constituent l'arme absolue des querulents. Comme nul n'est censé ignorer la loi, les avocats se feront un plaisir de dénicher, en cas de recours, le point 35b de la directive 110 que l'enseignant aurait eu le malheur de négliger.

La prose de M. Daniélou est parsemée de métaphores religieuses. Ce n'est pas un hasard. Un fond de protestantisme dévoyé demeure chez les enseignants vaudois, tout socialistes et incroyables qu'ils soient. On ne se révolte pas contre l'autorité qui édicte les règles; on

«marche dans les clous»; la règle est respectable parce qu'elle est la règle. Le pouvoir régulateur de l'Eglise s'est d'abord transmis aux politiciens radicaux qui dominaient le DIPC; aujourd'hui il est détenu par les socialistes et les savants de la pédagogie. Les enseignants, en gros, font de leur mieux pour appliquer les règles, y compris l'auteur de ces lignes, afin de s'épargner des ennuis. Ils les dénigrent au fond de leur cœur ou dans des cercles privés. Ils jouent le jeu avec un sourire contraint, sans qu'il soit nécessaire de dépêcher sur leur lieu de travail inspecteurs ou conseillers pédagogiques, lesquels ont quitté la scène depuis longtemps.

Il faut dire que beaucoup de maîtres ont souhaité le «changement». Ils ne peuvent plus se déjuger.

Seulement, la manie du règlement n'apporte pas la sérénité. On sent bien que chacun cherche à se couvrir. Chaque enfant, chaque père, chaque mère, chaque collègue, chaque supérieur hiérarchique, chaque subordonné, chaque électeur cache un ennemi potentiel dont il faudra une fois ou l'autre se protéger. Il faut s'assurer et se rassurer aux dépens d'autrui si nécessaire. Comme le note M. Daniélou avec force, la multiplication des directives manifeste la faiblesse du système que le président de la SPV qualifie de «fragile», «instable», «vulnérable», «fébrile» et «stressé». Excusez du peu!

Quel est le rapport entre la perte de confiance et les réformes? C'est ce que M. Daniélou n'examine pas.

Tout au long de son œuvre, l'historien Jacques Bainville dit que les déci-

sions politiques entraînent sur le long terme des effets qu'on peut prévoir, parce qu'en histoire des causes analogues produisent des conséquences analogues. Le traité de Versailles de 1919, tout perclus d'idéologie, comporte des effets que Bainville décrit avant qu'ils ne se fussent produits, non qu'il fût devin, mais parce qu'il connaissait certaines lois politiques et les constantes nationales. «On aura les conséquences», disait-il, citant en épigraphe de son maître livre l'Ecclésiaste (X,8): *Celui qui creuse une fosse y tombe, celui qui rompt une haie, le serpent le mord!*

Aujourd'hui, dans l'école vaudoise, on a les conséquences. De quelles décisions? De quel soubassement idéologique? Ce sont les questions que nous tenterons d'élucider une autre fois.

JACQUES PERRIN

¹ Ainsi, du 11 novembre 1918 au 28 juin 1919, ce n'est pas le hasard qui a décidé. Ce n'est pas la force des choses. Ce sont des hommes, avec leur caractère et leurs idées. Mille autres combinaisons que celles qui ont été adoptées étaient possibles. On s'en est bien aperçu en cours de route puisque, par telle ou telle intervention, plusieurs dispositions des traités ont été changées, soit en bien, soit en mal. Maintenant il n'y a plus qu'à attendre et, s'il se peut, à prévenir et à corriger les effets. «On aura les conséquences» avait dit le sage d'Israël, rassasié de voir les dirigeants recommencer les mêmes fautes et les foules confier leur vie et leurs destins aux mêmes dirigeants. Les conséquences viennent toujours. Et nous les avons déjà. (Les Conséquences politiques de la paix, collection TEL/Gallimard, pp 300 et 301.)

Nostalgie

Dans le numéro d'*Educateur* où il se plaint de la perte de confiance dans l'école vaudoise, M. Daniélou ne cesse pas de nous surprendre, consacrant un long article à une émission de télévision que nous avons aussi vue. Elle relate quelques semaines de la vie d'une communauté amish de Pennsylvanie. Les Amish se tiennent volontairement à l'écart de la modernité technique. Leur monde est comme une oasis de douceur, rétive à l'opulence, aux cartes de crédit, à l'exhibitionnisme, aux moyens modernes de commu-

nication et de transport. Les enfants y sont nombreux, beaux et tranquilles. On prie, on chante, on est ensemble. M. Daniélou ne cache pas avoir été impressionné, voire touché au plus profond de lui-même, par cette sérénité d'un autre temps.

Attention M. Daniélou! On commence par admirer «nos amis» les Amish et l'on se prend ensuite à regretter l'école de grand-papa! Vos amis réformateurs doivent «en frémir», comme ils disent...

J. P.

L'esprit des rencontres

La couverture du dernier ouvrage de notre collaborateur Jean-Jacques Rapin présente un portrait de Jean-Sébastien Bach et le plan d'une fortification du temps de Vauban. Ce sont les emblèmes des deux passions centrales de la vie de l'auteur: l'art musical et l'art militaire qui ont rempli la belle carrière du fondateur de l'actuel Conservatoire de Lausanne. On remarquera au passage que la surprenante association de la musique et de la vie militaire est illustrée par les exemples d'Albert Roussel et de Rimsky-Korsakov, grands compositeurs mais aussi officiers supérieurs dans la marine de guerre de leur pays.

Un livre peut-il orienter une vie? N'importe quel vrai lecteur sait que oui. Pour Jean-Jacques Rapin, ce fut la découverte, dans sa prime jeunesse, de *Jean-Christophe* de Romain Rolland, un vaste roman de formation, un peu délaissé aujourd'hui, qui raconte la vie imaginaire d'un génie de la musique. Cette lecture est le fruit de la première rencontre déterminante pour l'auteur, son maître de collège. S'ensuivent de nombreuses autres rencontres significatives d'où émergent les figures d'Ansermet, de Langendorf et de Bertil Galland.

Tout le livre de Jean-Jacques Rapin est traversé d'un profond courant d'amitié, émouvant quand il s'agit de la veuve du grand Fortwängler, érudit et truculent lorsqu'on parcourt la Bohème et la Moravie en compagnie de Jean-Jacques Langendorf, à la recherche des lieux fréquentés par Rilke, ou de quelque auberge gastronomique. L'esprit de ces rencontres, tant des vivants que des disparus (Brahms, Schumann, Vauban...) est soutenu par un fort sentiment d'admiration pour ceux qui, à un titre ou un autre, ont œuvré pour l'édification et la défense de notre civilisation.

Ainsi se dessine en creux le portrait de l'auteur, un homme énergique et cultivé, passionnément patriote, un rhodanien qui sait ce qu'il doit à Ramuz, un *Mitteuropäer* attiré par le monde germanique, comme le Mercanton de *L'été des Sept-Dormants*.

J.-B. ROCHAT

Référence: Jean-Jacques Rapin, *L'esprit des rencontres*, éd. Infolio, Gollion, 2013, 224 p

Architecture vaudoise

L'architecture vaudoise du XX^e siècle est un patrimoine dont nous nous soucions peu. Le regard que nous portons sur le square de Mon-Repos ou le bâtiment du cinéma des Galeries est indifférent. Beaucoup de Vaudois fréquentent chaque été la piscine de Bellevue sans faire attention à sa vénérable entrée en rotonde et ses vestiaires. Pour nous, la Bourdonnette à Lausanne est un simple quartier d'habitation à haute densité.

Peut-être l'immeuble de La Suisse Assurances à l'avenue de Rumine nous laisse-t-il quelque impression d'équilibre et de maîtrise architecturale; souvent, nous pestons contre la tour Bel-Air qui perturbe la vue depuis l'esplanade de la Cathédrale; nous connaissons tous le centre Nestlé de Vevey et avons déjà entendu parler d'une Villa Le Corbusier située non loin, au bord du Léman. Le professeur Bruno Marchand, responsable du laboratoire de théorie et d'histoire n° 2 de la section d'architecture de l'EPFL, était l'invité de l'entretien du mercredi du vingt novembre. Il a suscité

chez l'assistance le plus vif intérêt pour les bâtiments cités et tous ceux construits dans le Canton de Vaud entre 1920 et 1975 en général. Il a montré comment les architectes de cette période ont pensé leurs ouvrages, explicitant des concepts comme ceux de cité jardin ou de préfabriqué. L'architecture du XX^e siècle de notre Canton donne un bon aperçu d'une conception vaudoise particulière de la modernité.

Pour cette fois, les lecteurs de *La Nation* qui ont manqué cet intéressant éclairage sur un patrimoine la plupart du temps ignoré peuvent se rattraper. En effet, le professeur Marchand a dirigé la publication d'un récent ouvrage¹, dont était issu son exposé. Cette étude très sérieuse est agrémentée de nombreuses photos. Bonne lecture donc, et à mercredi prochain!

JEAN-FRANÇOIS PASCHE

¹ Bruno Marchand, *Architecture du canton de Vaud, 1920-1975*, Lausanne, PPUR, 2012.

Entretiens du mercredi

Les conférences commencent à 20 heures, Place du Grand Saint-Jean 1 à Lausanne. Elles sont publiques. L'entrée est gratuite.

Prochain rendez-vous:

4 décembre: *Regard sur le conflit israëlo-palestinien*, avec **François Chappuis**, ancien ambassadeur de la Suisse en Israël

11 décembre: *Traître ou martyr? Quelques considérations sur l'affaire du major Davel*, avec **Nicolas Gex**, historien.

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Le libéralisme est-il de droite?

Dans notre récent article *Les blogs contre la médiacratie*¹, nous avons classé *Le Temps* parmi les médias de gauche, à l'instar de *24 heures* et de la RTS. Un de nos amis s'est étonné:

Comment M. Ramelet lit-il les chroniques hebdomadaires de Marie-Hélène Miauton? Et celles, occasionnelles, de Suzette Sandoz? Comment lisait-il, jusqu'à il y a deux ans, les chroniques de Beat Kappeler, illustre renégat et impitoyable pour la gauche comme peuvent l'être les fraîchement convertis? Et les articles de M. Garessus fustigeant les conceptions économiques de la gauche à peu près deux fois par semaine?

Un autre de nos amis estime que, tel Janus, *Le Temps* a deux visages: l'un – politique – plutôt de gauche, l'autre – économique – plutôt de droite.

Les réactions de nos deux amis ne se contredisent pas. MM. Kappeler et Garessus critiquent surtout les positions économiques de la gauche. Quant à Mmes Sandoz et Miauton, si *Le Temps* publie d'elles des prises de positions politiques, c'est en tant que «simples» chroniques: la tendance dominante des journalistes politiques de la maison – ceux qui façonnent jour après jour l'esprit de leurs lecteurs – reste assez clairement de gauche.

Il est intéressant de remarquer que ces quatre personnes, qui font dire à certains que *Le Temps* est, au moins en partie, un journal de droite, se réclament du libéralis-

me: libéralisme économique dans le cas de MM. Kappeler et Garessus, libéralisme politique – mêlé d'une dose non négligeable de conservatisme – dans le cas de Mmes Sandoz et Miauton.

La question est: le libéralisme est-il vraiment de droite? La réponse ne sera pas la même selon que l'on parle du libéralisme économique ou du libéralisme politique.

Avant d'aller plus loin, rappelons que «droite» et «gauche» sont des termes conventionnels et relatifs l'un à l'autre, tant dans leur sens spatial premier que de leur sens idéologique dérivé: une idée est dite de droite parce qu'elle s'oppose à une idée dite de gauche, et inversement.

C'est à bon droit que le libéralisme économique est classé à droite: l'économie fondée sur la libre concurrence, prônée par le libéralisme économique, s'oppose radicalement à l'économie administrée par l'Etat, prônée par le socialisme, lequel incarne la gauche depuis le milieu du XIX^e siècle.

En revanche, c'est à tort que le libéralisme politique est considéré comme de droite. Le libéralisme politique est considéré comme de droite par assimilation avec le libéralisme économique, alors que le libéralisme est beaucoup moins éloigné de la gauche sur le plan politique que sur le plan économique.

Rappelons simplement que les révolutions de 1830 – en France, en Belgique et

en Suisse – furent conduites par les libéraux, lesquels incarnaient alors, face aux conservateurs, rien d'autre que la gauche. Si les libéraux qui siégeaient dans les parlements se trouvaient déportés, au fur et à mesure qu'avancait le XIX^e siècle, d'abord au centre puis à droite, ce n'est pas parce qu'ils devenaient eux-mêmes plus conservateurs, mais seulement parce qu'ils furent progressivement dépassés par plus à gauche qu'eux: d'abord par les radicaux, puis par les socialistes et enfin par les communistes².

Si l'on considère les blocs idéologiques plus ou moins cohérents, en faisant abstraction des tensions internes ainsi que du nombre de sièges occupés par chacun d'eux dans les différents parlements, le libéralisme politique se situe au centre, flanqué du socialisme sur sa gauche et du conservatisme sur sa droite³.

Si l'on examine les choses plus en profondeur, au niveau philosophique, on s'aperçoit que le libéralisme politique est génétiquement de gauche. En effet, le libéralisme partage avec le socialisme une même conception de l'homme, issue des Lumières, dans laquelle l'idée d'égalité tient une importance fondamentale⁴. Sur le plan politique, il y a, entre le libéralisme et le socialisme, moins une différence de nature qu'une simple différence de degré: alors que le libéralisme cherche à garantir l'égalité seulement au départ – l'égalité des chances –, le socialisme cherche à réaliser

l'égalité à l'arrivée – l'égalité des conditions de vie. Le libéralisme politique n'est donc rien d'autre qu'un socialisme modéré.

La campagne au sujet de l'initiative pour les familles vient de nous offrir une belle démonstration du penchant gauchiste du libéralisme politique: le PLR et le PDC, partis libéraux prétendument de droite, ont fait sans vergogne cause commune avec la gauche contre le texte de l'UDC.

* * *

Le Temps est un journal d'inspiration libérale. Politiquement, il est donc bel et bien de gauche.

DENIS RAMELET

¹ *La Nation* n° 1978 du 18 octobre 2013.

² Ce paragraphe résume notre article «La droite introuvable» paru dans: *Contrepoids* 5, Cahiers de la Renaissance vaudoise, 1998, pp. 59-69.

³ Les récentes élections au Grand Conseil genevois offrent une assez bonne illustration de cette tripartition: à droite, un bloc conservateur composé de l'UDC et du MCG; à gauche, un bloc socialiste composé du PS, des Verts et de l'extrême-gauche; entre les deux, un bloc libéral composé du PLR et du PDC.

⁴ Cela a été démontré par Louis Dumont dans *Homo aequalis I: genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Gallimard, 1977.

Revue de presse

Pas de chien dans ce jeu de quilles!

Périodiquement, des personnalités bien intentionnées veulent «améliorer» le fonctionnement de nos institutions politiques, le plus souvent en limitant les droits des citoyens en matière de démocratie directe. Le dernier en date est l'ancien secrétaire d'Etat Jean-Daniel Gerber, qui propose de diminuer de moitié le temps disponible pour récolter les 100000 signatures requises pour une initiative constitutionnelle, voire d'invalider les initiatives qui n'atteindraient pas un certain quorum aux Chambres.

C'est ce qui a probablement inspiré à Pascal Décaillot l'article publié dans la *Tribune* PLR du 30 octobre:

Nous avons, en Suisse, un magnifique organe qui s'appelle la démocratie directe. J'utilise «organe» au sens grec, «outil». Les initiatives, les référendums sont, au même titre que la fabrication des lois dans les Parlements, des outils de notre démocratie. Il s'agit de les utiliser! Sans le moindre état d'âme, si on le juge nécessaire à une finalité politique. [...]

La manière dont les élus parlementaires, à tous les niveaux [...] accueillent l'annonce ou l'arrivée en Chancellerie d'une initiative ou d'un référendum montre bien qu'ils se sentent profondément «dérangés» par cette intrusion du peuple dans leurs petites affaires. [...]

Ils ont tort, parce que leur mépris pour ce qui surgit d'en bas, ce qui vient s'en prendre à la perfection de leur ordre juridique, né de leurs équilibres, de leurs consensus, de leur infinie sagesse, ne fait que souligner leur méconnaissance de ce qui fait la Suisse. Ce mécanisme correctif aux décisions des autorités gouvernementales et parlementaires, que tant de voisins nous envient. [...]

Le chemin est encore long, dans les consciences, pour qu'élus et législateurs parviennent à intégrer la démocratie directe comme interlocutrice normale de notre vie politique. Entendez, comme autre chose que du poil à gratter. La Suisse est une petite fleur fragile. Toucher à ce miracle venu d'en bas, ce

serait briser le plus sacré de nos équilibres.

Ph. R.

HarmoS a du plomb dans l'aile

Sous le titre: «Langues: les Alémaniques creusent un nouveau fossé» (*L'Hebdo* du 14 novembre), M. José Ribeaud nous apprend que les cantons de Suisse centrale et orientale

[...] ...sont sur le point d'approfondir ce nouveau fossé par la suppression pure et simple des cours de français au degré primaire tandis que la langue des Romands deviendrait facultative à l'école secondaire. [...]

M. Ribeaud entre ensuite dans le détail de ce qui est en train de se passer dans plusieurs cantons:

[...] A Lucerne, une initiative populaire «pour une seule langue étrangère à l'école primaire» vient d'être lancée par tous les partis, à l'exception des Verts, et avec le soutien de l'association des enseignants et des milieux patronaux. Aucun doute, c'est le français qui est dans le collimateur. Pire, à Nidwald, un postulat exigeant la suppression des cours de français en primaire a été accepté à l'unanimité des 50 députés. Le gouvernement cantonal a d'ores et déjà indiqué son soutien. Dans sa prise de position, il se donne bon conscience en précisant que les associations d'enseignants des cantons de Schwyz, Saint-Gall, Glaris, Appenzell Rhodes-Intérieures, Zurich et Thurgovie demandent «de bannir totalement le français au degré primaire». [...]

Les Grisons ne sont pas épargnés par cette vague, puisque certains milieux... s'en prennent également au français à l'école secondaire.

[...] La bataille du français n'aura pas lieu. Les Romands ont capitulé, la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique refuse d'y prendre part et le Conseil fédéral se dérobe. Pourtant, tous les cantons de Suisse centrale et orientale bafouent la Constitution (les articles sur l'éducation imposent des solutions homogènes au chapitre de l'enseignement des langues), ils sont en

contradiction avec la loi sur les langues (enseignement de deux langues étrangères en primaire) et ils ne respectent ni l'esprit ni la lettre du concordat HaroS. [...]

Quand on est dans le camp de Zurich l'arrogante, illégalité rime avec impunité.

Les enseignants, qui connaissent les capacités de leurs élèves mieux que les officines pédagogiques des directeurs de l'instruction publique, n'ont-ils pas de bonnes raisons de s'opposer aux normes d'HarmoS? Par ailleurs, il est illusoire de vouloir imposer des normes si Zurich n'en veut pas. Ainsi en va-t-il des harmonisations fédérales. Que les cantons reprennent donc leur liberté face à HaroS!

E. J.

L'alphabet des communes vaudoises

La *Feuille des avis officiels* de notre Canton publie chaque semaine une chronique des communes vaudoises. Nous avons particulièrement apprécié la conclusion de la présentation de la commune de Saint-Sulpice par son syndic, M. Jean-Charles Cerottini:

Concilier et harmoniser la frénésie de notre époque avec le rythme lent, beau et sourd de ce cadre millénaire dans lequel nous vivons, de ce cœur formé d'une terre, d'un lac et d'un horizon bordé de montagnes, dont nos yeux, trop souvent aveuglés par les chiffres et les écrans, peinent à lire le message de paix et de sérénité, tel est le défi pour la commune dans les prochaines années.

Ce défi s'adresse à tous les habitants du Pays.

A. R.

Distrait, pas faux-cul

Sans commentaire, cet écho du 14 novembre, recueilli sur *Commentaires.com*: *Joli lapsus de Pascal Couchepin, lundi sur La Première. Le voici qui s'exclame: «Les communes devront mettre la main au panier.»*

Il voulait dire sans doute: à la poche ou au porte-monnaie.

On en conclut que:

1. Pascal Couchepin s'ennuyait ferme à Forum;

2. Il pensait à autre chose qu'aux finances publiques...

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

Plus de milliardaires pour plus d'égalité

Une dépêche de presse porte à notre connaissance un nouvel exemple d'inégalité des chances: «Avec 11,6% de femmes parmi ses millionnaires, la Suisse se situe juste au-dessus de la moyenne mondiale. [...] Sur les 42 pays étudiés par le cabinet Wealthinsight, la Suisse se hisse au 14^e rang pour la part des femmes dans la population des millionnaires. [...]

Pourtant, à bien y regarder, ce médiocre positionnement semble s'expliquer par le fait que les femmes visent – et atteignent – la catégorie supérieure: «[...] Un récent rapport d'UBS sur les milliardaires plaçait la Suisse à la première place mondiale

avec 34% de femmes parmi les ultra-riches dans notre pays.»

On voit ainsi qu'en Suisse, une femme a davantage de chance d'être milliardaire que millionnaire. Après cela, les féministes ne viendront plus nous donner de leçon!

Force est par ailleurs d'admettre que le meilleur moyen de mieux promouvoir l'égalité est tout simplement d'accroître le nombre de milliardaires. Il y a là un joli sujet de réflexion pour les syndicats qui, à l'heure actuelle, cherchent certainement un thème pour une prochaine initiative populaire.

LE RONCHON